Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 022-212200547-20260506-2026_05_06_04-DE

ERQUY
L'air qu'il vous faut !

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CCAS

SÉANCE DU MERCREDI 06 MAI 2026

L'An deux mil vingt-six, le **Mercredi 06 mai à dix-huit heures trente**, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué par expédition en date du 29 avril 2026, s'est réuni au C.C.A.S. à la Maison Sociale sous la Présidence de Madame France LE DOUARIN, Vice-présidente du Centre Communal d'Action Sociale.

Madame Céline L'HOTELLIER, Conseillère municipale et membre du C.C.A.S. a été élue Secrétaire de Séance.

C.C.A.S. du 06-05-2026				
An	Mois	Jour	QN°	Subd
2026	05	06	04	00

- ❑ **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**
- ❑ **ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

MEMBRES DU CCAS	11
PRÉSENCE MAXIMALE	07
MANDANTS PERMANENTS	04
ABSENTS TOUTE LA SÉANCE	00
APTES A VOTER	11

CONVOCATION	29-04-2026
RÉUNION	06-05-2026
AFFICHAGE	Sans objet
TRANSMISSION	

	RECENSEMENT DES CONSEILLERS		Questions Traitées Par les Présents		Présents	Absents	Mandans	PROCURATIONS	
	NOMS ET PRÉNOMS	TITRES	Première Question	Dernière Question				MANDATAIRES	
MEMBRES ÉLUS	RENAUT SYLVAIN	Président du C.C.A.S.	1	1	0	0	1	LE DOUARIN France	DÉSIGNATION DES MANDATAIRES
	LE DOUARIN FRANCE	Adjointe au Maire			1	0	0		
	DETREZ NICOLE	Conseillère Municipale			1	0	0		
	LE MOUNIER VALERIE	Conseillère Municipale			1	0	0		
	L'HOTELLIER CELINE	Conseillère Municipale			1	0	0		
	PASCO MICHAËL	Conseiller Municipal			1	0	0		
MEMBRES EXTÉRIEURS	CRAMOISAN ANNICK	Membre Extérieur			0	0	1	DETREZ Nicole	
	DEGARDIN KARINE	Membre Extérieur			0	0	1	GALLAY Dominique	
	GALLAY DOMINIQUE	Membre Extérieur			1	0	0		
	JUGON HERVE	Membre Extérieur			0	0	1	RENAULT André	
	RENAULT ANDRE	Membre Extérieur			1	0	0		
	DÉCOMPTE DE LA PARTICIPATION LA PLUS ÉLEVÉE				07	00	04		

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 022-212200547-20260506-2026_05_06_04-DE

Conseil du 06-05-2026				
An	Mois	Jour	QN°	Subd
2026	05	06	04	00

- **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**
- **ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

Madame la Vice-présidente informe Conseil d'Administration qu'il y a lieu d'adopter un règlement intérieur pour le fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale pour le mandat 2026 - 2032.

VU le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L. 123-4 à L. 123-9 et R. 123-8 à R.123-29,

VU l'article R.123-19 du code de l'action sociale et des familles prévoyant que le conseil d'administration du CCAS établit son règlement intérieur, lequel a vocation à définir l'organisation et le fonctionnement interne du conseil d'administration dans le respect des règles préalablement fixées par le code de l'action sociale et des familles aux articles R.123-8 à R.123-29.

CONSIDÉRANT que ce règlement peut à tout moment, faire l'objet de modifications par délibération du Conseil d'Administration.

Invité à se Prononcer, le Conseil d'Administration,
Après en avoir Délibéré, DÉCIDE,

D'ADOPTER Le règlement intérieur du Conseil d'Administration d'ERQUY tel qu'il est présenté en annexe et établi dans sa séance du 06 mai 2026.

AUTORISE Monsieur le Président ou la Madame Vice-présidente, chacun en ce qui les concerne, à effectuer toutes les formalités administratives et techniques nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DE RAPPELER que la présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'État dans le département et de sa publication.

Sens de la Décision						Approbation		Décompte des Suffrages			
Élus	Présents	Mandants	Absents	Retrait	Habilités	Abstenus	Votants	Blancs	Exprimés	Pour	Contre
11	07	04	00	00	11	00	11	00	11	11	00

Le Président du CCAS,
Sylvain RENAUT,
ERQUY, le 06 mai 2026

Ville d'ERQUY
Centre Communal d'Action Sociale
(Côtes d'Armor)